



SEINE-ET-MARNE
NUMÉRIQUE

N/Réf : D18-017 PCO/CMN
Dossier suivi par Patrick COCULO
Tel : 01 64 10 66 17

Monsieur Christian POTEAU
Président
Communauté de communes Brie des Rivières et
Châteaux
1 rue des Petits Champs
BP 2
77820 LE CHATELET-EN-BRIE

Melun, le 30 JAN. 2018

Monsieur le Président, *Cher Christian,*

Dans le cadre de mon précédent courrier relatif à la modernisation partielle du réseau hertzien, je vous informais des déploiements imminents et des stations concernées par cette opération.

Par le présent courrier, j'ai à présent le plaisir de vous annoncer un planning d'ouverture commerciale qui permettra aux abonnés éligibles de disposer d'un accès à Internet à 10 Mbit/s dans une technologie fiable au lieu des 2 Mbit/s précédents.

Je vous rappelle que seules les stations desservant des territoires dépourvus de couverture FTTH par sem@fibre77 d'ici la fin de l'année 2018 et ne bénéficiant pas d'un accès d'au moins 3 Mbit/s sont concernées par cette modernisation. Le service sera accessible aux foyers comme aux entreprises et aux services publics.

Les communes ciblées car correspondant aux critères énoncés sur le territoire de la communauté de communes de la Brie-des-Rivières-et-Châteaux sont les suivantes :

- Andrézel, Argentières, Beauvoir, Chaumes-en-Brie, Courquetaine, Crisenoy, Evry-Grégy-sur-Yerres, Grisy-Suisnes, Les Ecrennes, Pamfou, Sivry-Courtry, Soignolles-en-Brie, Solers et Yèbles pour une ouverture à la commercialisation à partir du 31 janvier 2018,
- Échouboulains pour une ouverture à la commercialisation à partir du 28 février 2018,
- Châtillon-la-Borde et Machault pour une ouverture à la commercialisation à partir du 30 mars 2018.

Cette liste n'est pas exhaustive et la technologie déployée peut répondre ponctuellement à des besoins sur d'autres communes.

Sem@for77 et Seine-et-Marne Numérique se tiennent à votre disposition pour vous renseigner plus amplement.

Les abonnés WiMAX actuels, éligibles à ces nouvelles conditions d'accès à Internet seront contactés par leur Fournisseurs d'Accès à l'Internet (FAI) dans les prochaines semaines. Un rendez-vous devra être pris pour qu'un installateur mandaté par le délégué du syndicat, Sem@for77, réalise le remplacement de l'antenne existante et du câblage raccordant la *box Internet*. Considérant que plusieurs centaines d'abonnés sont à migrer sur le département, cette phase de migration va s'étendre jusqu'en milieu d'année 2018. A l'issue de celle-ci, le service WiMAX sera définitivement éteint.

Les nouveaux abonnés potentiels devront tout d'abord tester leur éligibilité au service auprès d'un FAI utilisateur de cette infrastructure.

La liste des FAI est accessible en appelant Sem@for77 au numéro : 0969 390 777. Celle-ci est susceptible d'évoluer dans le temps.

Durant cette phase d'ouverture à la commercialisation des nouveaux services par les FAI, une communication locale sera organisée par Sem@for77 et réalisée avec son support de la façon suivante :

- Proposition d'articles dans les magazines intercommunaux et communaux et les sites Internet,
- Mise à disposition de *flyers* d'information en mairies,
- Organisation de permanences d'information par Sem@for77 (en mairie ou communauté de communes) avec les FAI si possible,
- Les FAI mèneront certainement des actions de prospection directe (démarchage porte à porte, prospectus, phoning).

Enfin, je vous informe que le régulateur (ARCEP) a défini début décembre dernier, un processus d'attribution de fréquences pour l'aménagement numérique du territoire. L'anticipation menée par Seine-et-Marne Numérique dans son déploiement par rapport à cette annonce devrait permettre aux abonnés du réseau modernisé de bénéficier de 30 Mbit/s dans le courant de l'année 2018. Il revient à la charge de Sem@for77 d'obtenir ces fréquences dans le cadre de son contrat de DSP avec le syndicat.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien - to...


Olivier LAVENKA
Président de Seine-et-Marne Numérique

PJ : une fiche technique par EPCI

Copie :

- Messieurs Claude ARTUS et Jean-Pierre GIRAULT, délégués de la Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux,
- Monsieur Bruno RÉMOND, maire d'Andrezel, Monsieur René SAPIERRE, maire d'Argentières, Monsieur Jean-Louis THERIOT, maire de Beauvoir, Monsieur Jean-Paul GUYONNAUD, maire de Chaumes-en-Brie, Madame Daisy LUCZAK, maire de Courquetaine, Monsieur Hervé JEANNIN, maire de Crisenoy, Monsieur Daniel POIRIER, maire de Evry-Grégy-sur-Yerres, Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT, maire de Grisy-Suisnes, Monsieur Claude GÉHIN, maire de Les Ecrennes, Monsieur Jean-Pierre HUCHET, maire de Pamfou, Madame Maryline LAPORTE, maire de Sivry-Courtry, Monsieur Serge BARBERI, Monsieur Gilles GROSLEVIN, maire de Solers, Madame Marième TAMAT-VARIN, maire de Yèbles, Monsieur Hubert CASEAUX, maire de Chatillon-la-Borde, Monsieur André DUCELIER, maire d'Échouboulains, Monsieur Christian POTEAU, maire de Machault.